

ADF INFOS

LE MAGAZINE DE L'ASSOCIATION DENTAIRE FRANÇAISE

JUILLET 2017

LE CONGRÈS 2017 UN LIEU D'EXPRESSION

P. 06

L'ÉTAT RENFORCE SON EMPRISE SUR LE SYSTÈME DE SANTÉ

P. 04





Joël TROUILLET
Secrétaire général de l'ADF



Jean-Patrick DRUO
Secrétaire général de l'ADF

#48 ADF INFOS

- 03 À SUIVRE
- 04 SANTÉ ET SOCIÉTÉ
L'ÉTAT CONTINUE DE RENFORCER SON EMPRISE SUR LA SANTÉ
- 06 ADF AU QUOTIDIEN
CONGRÈS DE L'ADF 2017 : RETOUR AUX FONDAMENTAUX, SOURCE DE SÉRÉNITÉ
- LE 37^e IDS A BATTU DES RECORDS D'AFFLUENCE ET D'ACTIVITÉ**
- 08 INTERNATIONAL
LA FDI SE PROJETTE VERS L'AVENIR
- 10 LA RECHERCHE
SANTÉ BUCCALE ET INFARCTUS, DES LIENS DE CAUSE À EFFET ?
- 12 LA PROFESSION EN PARLE
NOUVELLE PRÉSIDENTE POUR LA CONFÉRENCE DES DOYENS



Directeurs de la publication : Jean-Patrick Druo et Joël Trouillet. Ont participé à ce numéro : Martine Bonnaure-Mallet, Patrick Hescot, Julien Laupie, Nicolas Lehmann, Jean-François Seret, Corinne Taddei-Gross. Crédits photos : Shutterstock/Anaëlle Ruguet, 123 RF, Shutterstock, Thinkstock, iStockphoto, DR. Conception et réalisation : ici Barbès ADF: 22, avenue de la Grande-Armée, 75017 Paris. Tél.: 01 58 22 17 10. E-mail: adf@adf.asso.fr. Site Internet: www.adf.asso.fr Impression : eg+ worldwide

NE NOUS TROMPONS PAS DE CIBLE !

L'ADF s'est clairement positionnée contre le règlement arbitral, qui renie le principe de dialogue conventionnel avec l'Assurance maladie et menace la filière dentaire en dégradant nos conditions d'exercice, en paupérisant notre profession et en fragilisant gravement l'avenir des étudiants en chirurgie dentaire. Sa mise en place, programmée au 1^{er} janvier 2018, suscite des réactions très vives et parfaitement légitimes. Certains, peu nombreux, ont imaginé boycotter le Congrès de l'ADF 2017 pour faire pression sur les pouvoirs publics par l'intermédiaire des industriels qui seraient lésés ! En s'en prenant à l'ADF, ils se trompent de cible.

Pourquoi ? La responsabilité de négociation de la politique conventionnelle avec l'Assurance maladie incombe aux syndicats représentatifs de la profession dentaire. En tant qu'association, l'ADF n'a aucun droit à se substituer à ces organismes. En revanche, l'ADF a toujours fait ses preuves dans l'unité en réunissant toutes les composantes de la filière dentaire, dans leur grande diversité. Aujourd'hui, elle est plus que jamais prête à porter haut et fort les demandes de la profession tout entière.

La dernière semaine de novembre, on ne parle jamais autant de dents et de soins dentaires dans les médias nationaux et régionaux. Chaque année, l'ADF profite de ce moment privilégié de formation pour mettre en avant les besoins, les avancées et les revendications de la profession. En 2017, l'ADF s'engage à amplifier ce rôle et à donner la parole à toutes les composantes de la filière dentaire, pour faire de son congrès la véritable caisse de résonance des préoccupations de la profession dentaire.

Vous avez des choses à dire ? Profitez de la tribune exceptionnelle qu'offre le Congrès de l'ADF en novembre prochain. Vous y êtes tous les bienvenus.

DES BULLES DE SÉRÉNITÉ AU PROCHAIN CONGRÈS

La séance événement du mercredi 29 novembre est imaginée par le président scientifique du Congrès, Claude Launois, sur le thème Sérénité et Épicurisme au service du praticien. Rémois d'origine, il a souhaité faire un parallèle entre la sérénité et les fondamentaux de la pratique dentaire et ceux du savoir-faire exigeant autour du champagne : terroirs, cépages, élaboration... Cette séance interactive sera animée par le journaliste Thierry Guerrier. Plusieurs experts interviendront pour aborder la sérénité et l'épicurisme sous toutes leurs formes. Le philosophe André Comte Sponville et le psychiatre Christophe André interviendront ensemble : le philosophe pour «poser le cadre intellectuel» de la sérénité, et le psychiatre pour évoquer les «recettes» afin



de soigner, ou surtout d'éviter, l'état de stress/burn-out. Le physicien Gérard Liger-Belair, le seul chercheur au monde à se consacrer au champagne, et Marc Brevet, œnologue et chef de projet R&D pour la société Moët et Chandon, vous permettront de découvrir toutes les facettes du champagne, ce vin unique

symbole de joie et de fête. Cette séance événement, ouverte à tous, se déroulera le mercredi 29 novembre à 16 heures dans le grand amphithéâtre du Palais des Congrès. Une occasion de repartir avec un magnum de ce délicieux breuvage si vous gagnez au quiz «sur les bulles» qui sera proposé à tous les participants.

ACCÈS PARTIEL : EXCEPTION SECTORIELLE

Dans sa version initiale de la transposition de la directive européenne Qualifications, le gouvernement voulait l'étendre aux professions de santé à reconnaissance européenne de diplôme. Ainsi, son interprétation de la directive aurait permis, entre autres, l'accès partiel à la profession de chirurgien-dentiste, à d'autres, comme les denturologues ou encore les hygiénistes dentaires. Face à la montée des inquiétudes et à la suite des négociations, le gouvernement a fait marche arrière. La version publiée de l'ordonnance s'en tient à la directive européenne excluant les professions dites sectorielles, et donc, pour le secteur de la santé, les vétérinaires, médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes et les chirurgiens-dentistes. Toutefois, la vigilance s'impose : il s'agit de voir comment, à l'avenir, le juge interprétera la réglementation quand un litige se présentera.



EN SAVOIR +

RETROUVEZ ADF INFOS EN VERSION NUMÉRIQUE SUR NOTRE SITE WWW.ADF.ASSO.FR
TOUS LES NUMÉROS SONT TÉLÉCHARGEABLES AU FORMAT PDF SUR WWW.ADF.ASSO.FR/FR/ESPACE-FORMATION/PUBLICATIONS/ADF-INFOS

L'ADF AUX CÔTÉS DES CHIRURGIENS DENTISTES

Depuis le début du combat contre le règlement arbitral, l'ADF s'est engagée auprès des syndicats et des associations en tant que garante de la cohésion de la filière dentaire. Le 3 mars 2017, elle est descendue dans la rue à leurs côtés. Jusqu'au Congrès, l'ADF continuera inlassablement à défendre

la voix et les intérêts des chirurgiens-dentistes et de l'ensemble de la profession. L'Association souhaite que le dialogue conventionnel soit rouvert avec les pouvoirs publics dans les meilleurs délais, quitte à manifester de nouveau en l'absence de signaux d'ici mi-novembre.



L'ÉTAT CONTINUE DE RENFORCER SON EMPRISE SUR LA SANTÉ



Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, lorsque l'État providence se met en place, la santé n'est pas l'affaire de l'État. Elle est d'abord une affaire de profession réglementée et de partenaires sociaux. Mais pour faire face à l'inflation des dépenses de santé et aux déficits qui se sont accumulés, l'État a mis en place des réformes structurelles qui ont peu à peu dépossédé les partenaires sociaux de leur fonction de gouvernance.

JEAN-FRANÇOIS SERET
Secrétaire général adjoint de l'ADF

Un système de santé fondé sur l'égal accès aux soins

- 1946 : le droit à la protection de la santé érigé dans la Constitution a donné lieu à un système de santé composé de différents régimes, qui reposait sur les principes d'assurances sociales où les droits à la prestation de soin étaient attachés au travail. Autrement dit, c'était grâce au versement de cotisations sociales que le salarié et ses ayants droit bénéficiaient de la prestation de soin.
- 1991 : les choses changent avec l'instauration de la contribution sociale généralisée (CSG), qui réforme le principe de prélèvement sur le travail en introduisant cette cotisation sur tous les revenus.

L'AVENIR DU RÈGLEMENT ARBITRAL

Une nouvelle ministre de la santé, Agnès Buzyn, a été nommée le 17 mai 2017. Dans un contexte politique totalement renouvelé, le dossier dentaire doit être de nouveau débattu dans la concertation. Quelles sont les revendications de la profession dentaire pour garantir nos conditions d'exercice et l'avenir de notre profession ? Comment assurer la qualité et la sécurité des soins alors que le dialogue conventionnel a été rompu, mettant en péril l'équilibre financier de nos cabinets ? Désormais, il appartient à toute la profession d'adopter une attitude constructive et de formuler des propositions auprès des pouvoirs publics, dès lors que les conditions du dialogue seront réunies.



- 1996 : les ordonnances Juppé confèrent au Parlement le droit de fixer tous les ans l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam), premier pas d'une maîtrise comptable des dépenses en dehors des instances paritaires. Depuis, la finalisation du budget de la sécurité sociale se joue à Bercy.

- 2004 : la réforme Douste-Blazy instaure à la tête de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam) un directeur général qui a le pouvoir de nommer aux emplois de directeurs de caisses primaires, mais également celui de négocier et de signer les nouvelles conventions avec les professionnels de Santé. Les partenaires sociaux ne sont plus que des figurants, tandis que l'ordonnance de 1945 leur conférait une responsabilité sans partage.

- 2009-2010 : la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoires) et la création des agences régionales de santé (ARS) ne font que confirmer cette étatisation de la gouvernance de la santé publique.

- 2016 : avec la loi santé, l'État renforce encore son emprise. Sont imposés par cette loi le tiers payant généralisé, ainsi que l'encadrement des tarifs de prothèses dentaires et des traitements orthodontiques, pour les bénéficiaires de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS). Le coup de grâce vient de la loi de financement de la sécurité sociale de décembre, qui menace les chirurgiens-dentistes d'un règlement arbitral si les partenaires conventionnels n'aboutissent pas à un accord pour signer un avenant à une convention en cours. Ceci a pour effet de perturber les négociations et d'empêcher tout accord. Le règlement arbitral est approuvé par la ministre Marisol Touraine et publié au JO, en mars 2017, avec une application prévue au 1^{er} janvier 2018.

- 2000 : avec la création de la CMU (couverture maladie universelle), l'assurance maladie devient universelle, fondée sur le seul critère de résidence (régulière). Ce qui change totalement l'équation : on ne gère plus des cotisations de travailleurs, mais des recettes d'assurance maladie (cotisations + CSG, principalement) pour soigner tous les résidents légaux sur le territoire français.

Des changements au détriment des partenaires sociaux

Avec les difficultés rencontrées dans la maîtrise des dépenses d'assurance maladie, l'État renforce son rôle au niveau institutionnel.

Ces rappels historiques nous montrent la volonté constante de l'exécutif de reprendre en main la gestion du système de santé français et sa volonté d'imposer plutôt que de dialoguer.

CONGRÈS DE L'ADF 2017

RETOUR AUX FONDAMENTAUX, SOURCE DE SÉRÉNITÉ

Longtemps focalisé sur le seul intérêt du patient, le Congrès de l'ADF s'est fixé pour objectif, cette année, de redonner le sourire aux praticiens.

L'incidence du bien-être sur l'efficacité professionnelle fait aujourd'hui consensus dans le monde de l'entreprise. Mais qu'en est-il du praticien confronté à des pressions financières, fiscales, sanitaires et médiatiques de plus en plus prégnantes, ainsi qu'à une exigence sans cesse accrue des patients ? Ces pressions multiples fragilisent une profession pourtant essentielle à la santé publique, avec des conséquences souvent dommageables pour le patient (allongement des délais de rendez-vous, difficultés d'accès à certains soins...) et parfois dramatiques pour les praticiens. Forte de ces constats, l'ADF a choisi cette année de placer le Congrès sous le thème de la sérénité. Pour ce faire, elle s'est adjoint le renfort de spécialistes renommés : le philosophe André Comte-Sponville, auteur de nombreux écrits sur la sagesse, le physicien Gérard Liger-Belair, unique chercheur au monde à se consacrer au champagne, et Marc Brevot, œnologue et chef de projet R&D pour la société Moët & Chandon. Tous trois seront réunis le 29 novembre, pour une séance atypique autour de l'épicurisme et de la sérénité. Mais redonner le sourire au praticien, c'est aussi et surtout lui permettre de revenir aux fondamentaux, c'est-à-dire à toutes ces connaissances scientifiques, acquises et avérées, qui constituent le socle nécessaire à un exercice apaisé de son art, à la pérennité des travaux accomplis, à la qualité du climat régnant au sein

de son cabinet et, donc, à la satisfaction des patients. Ces fondamentaux s'inscriront, une nouvelle fois, au cœur du Congrès de l'ADF. Pas moins de douze disciplines seront représentées dans le programme scientifique de cette édition 2017, qui intégrera neuf séances compatibles DPC, chacune indemnisée – c'est une nouveauté cette année – à hauteur de 45 € par heure. Autre nouveauté, les démonstrations proposeront des formats très variés (interventions en direct sur patient, *serious games*, séances 18 minutes pour convaincre...) faisant la part belle à l'interactivité. L'exposition sera enrichie, avec plus de 400 exposants venus cette fois de toute l'Europe et rassemblés sur l'ensemble du Palais des Congrès, dans un espace de plus de 23 000 m². Plus riche, plus variée et plus simple dans ses modes de fonctionnement, l'édition 2017 du Congrès de l'ADF, constituera – c'est en tout cas la volonté de ses organisateurs – le premier pas vers le plaisir et l'épanouissement des praticiens, dans l'intérêt de leurs patients comme dans celui de leur propre santé.



SOURIEZ, VOUS ÊTES FORMÉS !

Nicolas Lehmann vous révèle les secrets d'un nouveau sourire... C'est une première pour le Congrès de l'ADF. Face à la croissance des demandes d'esthétique dans les cabinets et aux interrogations qu'elles suscitent chez les praticiens, du fait, notamment, de situations parfois complexes associant des problèmes, occlusaux (perte de dimension verticale, perte de calage, courbe d'occlusion inversée), parodontaux, endodontiques..., l'ADF a décidé de consacrer une journée entière de formation à la prise en charge de l'esthétique du sourire. Cette *Master Class*, animée par le Dr Nicolas Lehmann, abordera l'ensemble des aspects techniques des traitements, matériaux et procédures de collage, mais également le diagnostic et le protocole d'élaboration d'un projet esthétique, ainsi que la planification thérapeutique. D'une durée de six heures, la séance sera illustrée par de nombreux cas cliniques réalisés en temps par temps et de vidéos. Destinée à démontrer les bénéfices d'une approche pluridisciplinaire, cette session sera aussi l'occasion de lever les appréhensions de tous les praticiens qui souhaitent mieux se préparer pour répondre aux attentes esthétiques de leurs patients.



EN SAVOIR +

SÉANCE D83 – LES SECRETS
D'UN NOUVEAU SOURIRE :
VENDREDI 1^{ER} DÉCEMBRE
9H-12H ET 14H-17H

LE 37^e IDS A BATTU DES RECORDS D'AFFLUENCE ET D'ACTIVITÉ

Numérique, intelligent et axé sur le patient : l'IDS atteint une nouvelle dimension en tant que salon d'odontologie servant de référence mondiale.

Le 37^e Salon international d'odontologie (IDS), qui s'est déroulé à Cologne dans une ambiance au beau fixe, a fermé ses portes samedi 25 mars 2017, au terme de cinq journées d'intense activité, réalisant un nouveau résultat record. Plus de 155 000 professionnels de 157 pays ont visité ce salon de référence mondiale pour le secteur dentaire. Ceci représente une progression de 12 % par rapport à l'édition précédente. Le nombre de visiteurs professionnels étrangers, en particulier, a fortement augmenté : leur proportion s'est accrue de près de 20 %, passant à environ 60 %. IDS a ainsi prouvé, une fois de plus, son importance pour le secteur dentaire.

Hermann Gröhe, ministre allemand de la Santé, qui a déclaré ouverte la 37^e édition, considère la médecine dentaire comme le fer de lance du secteur de la santé : *« En matière de santé bucco-dentaire, la prévention a remporté la palme de l'efficacité, ces vingt dernières années, un pareil succès n'ayant été observé dans aucun autre domaine au cours des années qui viennent de s'écouler. Dans tous les secteurs de la santé, nous insistons sur le fait que mieux vaut prévenir que guérir, donc éviter les maladies que les soigner péniblement ou soulager ceux qui en sont atteints, et nous pouvons beaucoup apprendre de la médecine dentaire. »* Il a également insisté sur l'importance économique du secteur médical en Allemagne : *« Avec des taux de croissance supérieurs à la moyenne et des emplois sûrs, le secteur de la santé est économiquement significatif pour notre pays. Il nous tient à cœur de faire en sorte qu'il le demeure et de renforcer les perspectives de succès de ce pan de l'économie allemande. »* IDS 2017 a mis l'accent sur les procédés de fabrication et les méthodes de diagnostic numériques, sur les solutions intelligentes

en réseau pour le cabinet dentaire et le laboratoire, sur les services astucieux pour les dentistes et les prothésistes dentaires, ainsi que sur l'amélioration accrue de la qualité des soins et, du même coup, de la santé bucco-dentaire dans le monde. La grande diversité des produits et l'ampleur de l'offre ont convaincu une fois de plus les visiteurs du monde entier. L'ambiance était donc au beau fixe durant les cinq journées de salon. Des conditions idéales pour les représentants de tous les groupes professionnels concernés, qui ont ainsi pu mettre à profit le temps passé à Cologne pour s'informer, nouer des contacts, assurer le suivi de leurs relations d'affaires et réaliser des opérations commerciales. Les exposants ont apprécié la présence massive de visiteurs professionnels internationaux, de même que la qualité des visiteurs accueillis à leurs stands. Et le nombre de visiteurs de pratiquement toutes les régions a de nouveau augmenté de manière significative.

Les soins dentaires en tant qu'important facteur économique

« Une fois de plus, IDS n'a pas failli à sa réputation de salon mondial de référence du secteur dentaire », a déclaré, à son issue, le Dr Peter Engel, président de l'Ordre fédéral des chirurgiens-dentistes, qui s'exprimait en tant que représentant de la profession et au nom de celle-ci.

LA PROCHAINE ÉDITION DU
SALON INTERNATIONAL D'ODONTOLOGIE (IDS)
AURA LIEU DU 12 AU 16 MARS 2019.

IDS 2017 EN CHIFFRES

2 305 entreprises
de 59 pays.

Surface brute
d'exposition
de 163 000 m².

Plus de
155 000 visiteurs
venus de 157 pays
(environ 60 %
d'étrangers).



LA FDI SE PROJETTE VERS L'AVENIR



La Fédération dentaire internationale (FDI) : un plaidoyer efficace, une stratégie tournée vers l'avenir et des actions concrètes en faveur des associations dentaires nationales.

DR PATRICK HESCOT
Président de la Fédération dentaire internationale (FDI)

L'odontologie et la santé bucco-dentaire sont des composantes essentielles de la santé publique. La FDI œuvre à promouvoir la sensibilisation en matière de santé bucco-dentaire et à renforcer l'image ainsi que l'influence de la profession aux niveaux national et international. La Vision 2020 constitue aujourd'hui le fondement philosophique et l'outil pratique du plaidoyer que la FDI défend et met en œuvre. Il s'agit aussi, dans le cadre plus large de l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations Unies et son troisième objectif, de permettre à tous de vivre en bonne santé et de

promouvoir le bien-être de tous, à tout âge. Les contributions de la FDI au Programme de santé mondiale, à travers ses déclarations au conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et à l'Assemblée mondiale de la santé (AMS), s'appuient ainsi sur la Vision 2020. Lors de la 70^e AMS, qui s'est tenue dernièrement, la FDI a par exemple souligné la nécessité d'inscrire la santé bucco-dentaire à l'ordre du jour des préparations de la Réunion de haut niveau des Nations unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, qui aura lieu en 2018. Les échanges de la FDI avec les institutions de santé régionales et internationales ont été facilités par une nouvelle définition de la santé bucco-dentaire, indissociable de la santé générale et du bien-être :



**EMPOWERING CHILDREN
TO TEACH THE WORLD
TO BRUSH DAY & NIGHT**

« La santé bucco-dentaire est multiforme. Elle inclut la capacité de parler, sourire, sentir, goûter, toucher, mâcher, déglutir et d'exprimer des émotions par les expressions du visage, avec confiance, sans douleur et sans gêne, ainsi que les pathologies du complexe cranio-facial. »

L'étape suivante est l'élaboration d'instruments d'évaluation qui aideront à mettre en place des indicateurs. Et ceux-ci sont appelés à occuper une place importante dans la stratégie 2018-2021 de la FDI.

Partenariats, forums et ateliers

Les projets de partenariats de la FDI font partie d'une stratégie d'ensemble visant à soutenir les efforts de ses membres dans des domaines importants. Le partenariat pour la prévention de la carie dentaire (*Caries Prevention Partnership - CPP*) a ainsi abouti à un livre blanc sur la prévention des caries, qui fournit aux associations dentaires nationales les informations permettant de prendre en charge la prévention et le traitement des caries, à l'échelle du cabinet dentaire. Un forum dédié sera organisé dans le cadre du partenariat pour la santé parodontale mondiale (*Global Periodontal Health Partnership -*



PROMOTING ORAL HEALTH FOR AN AGEING POPULATION



COLLECTING VALUABLE STATISTICS ON ORAL HEALTH



PREVENTING CARIES WORLDWIDE

GPHP), lors du Congrès dentaire mondial à Madrid. Les actes ainsi qu'un livre blanc seront ensuite publiés. La planification d'un atelier sur le projet concernant les maladies péri-implantaires (*Peri-implant Disease Project - PIP*) est également bien engagée.

Un cadre mondial pour la formation et les actions de sensibilisation

Par ailleurs, dans le contexte du projet « Promouvoir la santé bucco-dentaire auprès des populations vieillissantes » (*Promoting Oral Health for an Ageing Population*), un cadre mondial est élaboré pour une formation intégrée et globale en matière de santé bucco-dentaire, attendue début 2018, ainsi que des supports de formation incluant des directives

pratiques pour les dentistes, les autres professionnels de santé concernés et les patients. L'observatoire mondial de la santé bucco-dentaire, désormais accessible grâce à une application, permettra d'analyser les besoins concrets en offre de soins dentaires, suivant la demande, la supervision, les politiques et le financement. Ceci aidera à planifier les ressources professionnelles et les systèmes de santé bucco-dentaire nécessaires à moyen terme. Parallèlement, la FDI poursuit son travail de sensibilisation à travers la Journée mondiale de la santé bucco-dentaire, le 20 mars, ainsi qu'avec l'initiative « *Brush Day & Night* » (« Je me brosse les dents matin et soir »).

PROTHÉSISTE DENTAIRE, UN PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION PLUS PRÉCIS



Afin de mieux faire face aux évolutions économiques et techniques de la médecine bucco-dentaire, la FDI a adopté, en septembre 2015, lors de son assemblée générale à Bangkok, une nouvelle déclaration de principes concernant le « technicien dentaire », qui redéfinit ses relations avec le chirurgien-dentiste. Puis, les délégués de l'Organisation régionale européenne de la FDI (ORE-FDI), également réunis en plénière à Bangkok, ont chargé le groupe de travail intitulé « L'équipe dentaire » de clarifier les modalités de la collaboration entre le praticien et le prothésiste dentaire, mais aussi de réaffirmer le rôle de ce dernier au sein de l'équipe dentaire élargie. L'ORE a en effet insisté sur le statut particulier du prothésiste dentaire en tant que prestataire de services appelé à travailler uniquement sur prescription du chirurgien-dentiste et à ne jamais réaliser d'actes en bouche, contrairement au chirurgien-dentiste, seul habilité à réaliser la pose en bouche de la prothèse dentaire. Après deux ans de travail, le projet de déclaration a donc été présenté à la plénière de printemps de l'ORE, qui s'est tenue à Genève en avril 2017, et a été adopté à l'unanimité par l'assemblée.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DE LA FDI À VOTRE PORTE

Cette année, le congrès de la FDI se met à l'heure madrilène. Comme tous les ans, cette vitrine mondiale de l'odontologie offre l'occasion, grâce à son exposition, de découvrir de nombreuses innovations scientifiques et cliniques ainsi qu'une grande variété

de techniques et d'équipements dentaires. Pour cette nouvelle édition, une centaine de conférenciers venus des cinq continents seront présents. Alors, laissez-vous tenter par ce rendez-vous unique et prenez votre billet pour Madrid!



EN SAVOIR +

POUR LIRE LES DÉCLARATIONS DE PRINCIPES DE LA FDI
WWW.FDIWORLDDEDENTAL.ORG
> RESSOURCES > POLICY-STATEMENTS-AND-RESOLUTIONS

POUR LIRE LES DÉCLARATIONS DE PRINCIPES DE L'ORE-FDI
WWW.ERODENTAL.ORG > PUBLICATIONS > RESOLUTIONS

SANTÉ BUCCALE ET INFARCTUS DES LIENS DE CAUSE À EFFET?

Les chercheurs en odontologie s'associent au projet national iVASC où sont analysés les liens entre maladies parodontales – en particulier, leur forme avancée : la parodontite – et mécanismes en jeu dans les maladies cardiovasculaires.



Une mauvaise hygiène bucco-dentaire peut-elle avoir des incidences sur nos artères ? La question peut paraître curieuse, car, *a priori*, il n'y a rien de commun entre la santé buccale et la santé cardiovasculaire. Pourtant, ces dernières années, un lien entre les maladies parodontales et le risque cardiovasculaire a été mis en évidence.

Cache-t-il des causes pathologiques jusqu'alors ignorées ? Pour essayer de le comprendre, des chercheurs et des cliniciens de l'Inserm et de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) et de l'université de Rennes 1, rassemblés autour de Giuseppina Caligiuri, cardiologue à l'hôpital Bichat, et de Philippe Bouchard, odontologiste à l'hôpital



17,5 M

C'est le nombre annuel de décès imputables aux maladies cardiovasculaires dans le monde, soit 31 % de la mortalité totale. Parmi ces décès, 80 % sont dus à une cardiopathie des artères coronaires ou à un AVC.

Rothschild, contribuent au projet iVASC (*Innovation in Atherothrombosis Science 2017-2020*), porté par le Pr Gabriel Steg.⁽¹⁾ Soutenu par le Programme d'investissements d'avenir à hauteur de 8,5 millions d'euros, iVASC est l'un des projets de recherche hospitalo-universitaire (RHU) sélectionnés en 2016 par l'Agence nationale de la recherche (ANR).

De la plaque dentaire aux plaques d'athérome

La plupart des maladies cardiovasculaires sont dues à l'obstruction d'artères par des plaques d'athérome, un phénomène nommé athéromatose. Selon que le vaisseau concerné irrigue le cœur (artères coronaires) ou le cerveau, la thrombose peut provoquer un infarctus du myocarde ou un accident vasculaire cérébral (AVC). Or, des recherches menées chez l'homme ont détecté, dans des plaques d'athérome, de l'ADN de bactéries associées aux maladies parodontales, telles que *Tannerella forsythia* et *Porphyromonas gingivalis*. Des équipes de l'Inserm U1148, à Paris, et d'unités d'odontologie universitaires et de l'AP-HP ont montré, chez des patients atteints d'un rétrécissement (sténose) d'une carotide, que les micro-hémorragies des plaques d'athérome intra-carotidiennes – une cause de rupture de ces plaques, à l'origine d'AVC – sont associées à l'activation de globules blancs neutrophiles. Ils font l'hypothèse que cette activation est facilitée par les bactéries du « microbiote » bucco-dentaire participant aux maladies parodontales.⁽⁴⁾⁽⁵⁾ Les micro-organismes pénétreraient dans la circulation sanguine par la partie interne de la poche parodontale et adhèreraient aux lésions de la paroi artérielle. Là, elles exerceraient une action pathogène, directement par des facteurs chimiques, ou en stimulant une réaction inflammatoire qui contribuerait à la maladie athéromateuse.⁽⁶⁾

Un microbiote buccal à explorer

Pour mieux comprendre ces liens, il faut d'abord clarifier les variations du microbiote bucco-dentaire associées aux maladies parodontales et aux affections cardiovasculaires. À cette fin,

Martine Bonnaure-Mallet et Vincent Meuric, chercheurs de l'unité Inserm 1241 « Nutrition, métabolismes et cancer » de Rennes 1 analyseront le microbiote de patients inclus dans des études cliniques. Sur cet aspect, le projet iVASC s'est adjoint un partenaire industriel, Colgate-Palmolive. À plus long terme, il s'agira de mesurer l'impact des parodontites sur l'incidence des troubles cardiovasculaires, que ce soit chez des survivants d'infarctus du myocarde ou d'AVC, ou dans la population générale, et d'étudier dans quelle mesure l'hygiène bucco-dentaire participe à la prévention des accidents cardiovasculaires. Les pistes de recherche sur les maladies cardiovasculaires, première cause de mortalité dans le monde, sont restées jusqu'à présent assez stéréotypées. Beaucoup ont porté sur l'hypertension artérielle, le taux de cholestérol, ou le diabète, tandis que l'industrie pharmaceutique a diminué ses investissements. Le RHU iVASC prend donc le parti de creuser des facteurs de risque cardiovasculaire relativement négligés. Rendez-vous dans quelques années pour savoir si cette nouvelle branche de recherche aura fructifié...

(1) <http://www.ivasc.eu/>

(2) M. Adolph et al., « Oral health in relation to all-cause mortality: the IPC cohort study », in *Sci. Rep.*, mars 2017, 7, 44604.

(3) M.J. LaMonte et al., « History of Periodontitis Diagnosis and Edentulism as Predictors of Cardiovascular Disease, Stroke, and Mortality in Postmenopausal Women », in *J. Am. Heart Assoc.*, mars 2017, 6(4), pii: e004518.

(4) H. Rangé et al., « Periodontal bacteria in human carotid atherothrombosis as a potential trigger for neutrophil activation », in *Atherosclerosis*, octobre 2014, 236(2), 448-455.

(5) A. Brun et al., « Intraplaque hemorrhage, a potential consequence of periodontal bacteria gathering in human carotid atherothrombosis », in *Bulletin Du Groupement International Pour La Recherche Scientifique en Stomatologie & Odontologie*, juin 2016, 53(1), e11.

(6) G. Hajishengallis, « Periodontitis: from microbial immune subversion to systemic inflammation », in *Nat. Rev. Immunol.*, janvier 2015, 15(1), 30-44.

MIEUX INFORMER LES PATIENTS



Aujourd'hui, les chirurgiens-dentistes doivent faire preuve de pédagogie avec leurs patients en soulignant que la santé bucco-dentaire fait partie intégrante de la santé générale. En effet, des études épidémiologiques ont relié une mauvaise santé bucco-dentaire à une hausse de la mortalité, toutes causes confondues.⁽²⁾⁽³⁾ Elle pourrait notamment influencer sur les maladies cardiovasculaires. Ce sont ces liens qu'explore, entre autres, le projet iVASC.

NOUVELLE PRÉSIDENTENCE POUR LA CONFÉRENCE DES DOYENS

Doyenne de la faculté de chirurgie dentaire de l'université de Strasbourg, Corinne Taddei-Gross succède au professeur Robert Garcia à la présidence de la Conférence des doyens de chirurgie dentaire. Rencontre.



CORINNE TADDEI-GROSS
Présidente de la Conférence
des doyens de chirurgie dentaire

Quelles sont les missions premières de la Conférence ?

La Conférence est une instance consultative pour ses deux ministères de tutelle : le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de la Santé. Elle a vocation à être force de propositions et de décisions en matière de formation et de recherche, en lien avec la conférence des chefs de pôle, auprès de toutes les instances officielles, publiques et privées, professionnelles et ordinales, nationales et internationales.

Quels sont ses chantiers prioritaires ?

Dans un contexte de multiples réformes structurelles, il nous paraît essentiel de réaffirmer notre attachement à une formation académique initiale et continue de haut niveau s'appuyant sur la recherche et la clinique hospitalière. Nous prôtons donc l'intégration de nos laboratoires de recherche au sein de projets universitaires d'excellence, en synergie avec l'Inserm et le CNRS. Nous poursuivons, en parallèle, une démarche de structuration des formations reposant sur les principes d'assurance qualité et sur l'usage de pédagogies innovantes, et participons, notamment, à l'élaboration de la réforme du 3^e cycle et à l'harmonisation des études dans un cadre européen. Nous sommes aussi très attentifs à l'évolution des modes d'accès aux études en odontologie et au Programme d'investissements d'avenir (PIA).

Quel est son positionnement quant à la loi LRU et ses possibles incidences ?

Une réflexion est actuellement menée, dans une dynamique de collaboration interprofessionnelle, autour du positionnement des UFR d'odontologie, en rapport avec les probables développements de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), et leurs possibles incidences. Sur ce sujet, la Conférence se positionne avec prudence, car ces éventuels regroupements doivent garantir

NOUS AVONS À CŒUR DE DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE L'UNIVERSITÉ ET DE CONTRIBUER À LA MODERNISATION DE LA FORMATION, DE LA PRISE EN CHARGE HOSPITALIÈRE ET DE LA RECHERCHE.

aux odontologistes l'efficacité de leurs missions, en toute autonomie. Les acteurs concernés devront analyser les enjeux et construire un projet commun. Les facultés de chirurgie dentaire, de médecine ou de pharmacie copèrent déjà, et depuis longtemps, aussi bien dans les échanges pédagogiques que scientifiques, avec l'optimisation des moyens disponibles. C'est une richesse et un atout indéniable, à condition, toutefois, que chaque université puisse conserver une identité, une lisibilité et une autonomie, notamment dans son interface originale entre sciences de l'ingénieur, biologie-santé et sciences humaines et sociales.

LA CONFÉRENCE DES DOYENS



Sa composition

La Conférence des doyens des facultés de chirurgie dentaire est une structure représentative de l'odontologie hospitalo-universitaire nationale. Elle regroupe les 16 unités de formation et de recherche (UFR) en odontologie, représentées au sein de la Conférence par leur doyen respectif.

Gouvernance et fonctionnement

La Conférence des doyens des facultés de chirurgie dentaire est aujourd'hui présidée par le professeur Corinne Taddéi-Gross, qui a été élue récemment pour un mandat de trois ans, succédant au professeur Robert Garcia.

La présidente de la Conférence des doyens est entourée d'un bureau composé de quatre assesseurs : les professeurs Jacques Dejou, Louis Maman, Armelle Manière et Stéphanie Tubert.

Tous les doyens des facultés de chirurgie dentaire se réunissent mensuellement, dans le cadre de la Conférence.